VINGT-TROISIÈME CONFÉRENCE

DE CASSIEN

AVEC L'ABBÉ THÉONAS

DU BIEN PARFAIT

Explication de ce texte de saint Paul : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais. » —En quoi consiste ce bien et ce mal. — La contemplation qui nous unit à Dieu est le bien parfait. — Imperfection de nos vertus et de nos œuvres. — Des distractions dans nos prières. — De la double loi qui est en nous. — La pureté du cœur nous fait connaître nos fautes. — Elles ne doivent pas être un obstacle à la Communion.

1. Lorsque le jour reparut, le saint vieillard, voyant notre empressement à approfondir la question difficile que nous lui avions proposée, s'exprima en ces termes :

L'ABBÉ THÉONAS. Vous voulez prouver que l'apôtre saint Paul n'a pas parlé de lui, mais des pécheurs en général, lorsqu'il a dit ces paroles : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que

je hais. Si donc je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui agis, c'est le péché qui habite en mes membres. » Et encore : « Je me complais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; mais je vois une autre loi dans mes membres, qui combat la loi de mon esprit, et qui me tient captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. » (Rom., VII, 23.)

Ces paroles, au contraire, prouvent avec évidence qu'elles ne peuvent aucunement s'appliquer aux pécheurs, et qu'elles ne conviennent qu'aux parfaits, à ceux dont la sainteté ressemble à celle des Apôtres. Comment, en effet, appliquer aux pécheurs ces paroles : « Je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je hais. Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui agis, mais le péché qui habite en moi. » Est-ce involontairement que le pécheur se souille d'adultère? Est-ce malgré lui qu'il tend des piéges à son prochain? Est-ce par force qu'il lui nuit par ses faux témoignages, qu'il le vole, qu'il désire ses biens, et qu'il répand son sang? N'est-il pas écrit que « l'homme est très-porté au mal dès sa jeunesse.» (Gen., VI, 5.)

Tous ceux qui sont possédés de ces vices désirent tant les satisfaire, qu'ils y mettent tous leurs soins, et qu'ils tirent vanité de leurs fautes, se glorifiant ainsi de leur honte, comme le leur reproche l'Apôtre. (Phil., III.) Le prophète Jérémie nous montre que les pécheurs, bien loin de commettre leurs crimes malgré eux, et dans la paix de leur cœur et de leur corps, se donnent, au contraire, beaucoup de peine, et ne se

laissent arrêter par aucune difficulté pour satisfaire leurs coupables désirs. « Ils ont bien travaillé, dit-il, pour faire le mal. » (Jér., IX, 5.) Pourrait-on leur appliquer ces paroles : « Quant à l'esprit, j'obéis à la loi de Dieu ; mais quant à la chair, je céde à celle du péché » (Rom., VII, 25), puisqu'il est évident qu'ils ne servent Dieu, ni de corps ni d'esprit. Comment ceux qui pèchent de corps peuvent-ils servir Dieu de cœur, puisque la chair devient vicieuse par le cœur, et que l'Auteur même des deux natures, le déclare la source et l'origine de tous les péchés ? « Du cœur, dit-il, procèdent les pensées mauvaises, les adultères, les fornications, les vols » (S. Matth., XV, 19); et le reste. Il est donc manifeste qu'on ne peut appliquer les paroles de saint Paul aux pécheurs, qui non-seulement ne haïssent pas le mal, mais qui l'aiment. Bien loin de servir Dieu d'esprit et de corps, ils l'offensent d'abord dans leur cœur, et commettent le péché par la pensée, avant d'en souiller leurs sens.

2. Il faut donc, pour comprendre ces paroles, saisir dans quel esprit elles ont été dites, savoir ce que l'Apôtre entendait par le bien, et ce qu'il lui opposait comme mal ; ne pas nous arrêter à la plus simple signification des mots, mais leur trouver un sens digne de Celui qui les a prononcés. Car pour profiter des vérités que Dieu a inspirées pour nous à ses saints, nous devons considérer l'état et le mérite de Celui qui les a dites, et nous mettre réellement dans les mêmes dispositions d'esprit. Il ne doit y avoir qu'une manière de parler et de comprendre.

Examinons avec soin quel était ce bien parfait, que l'Apôtre ne pouvait accomplir, comme il le voulait. Il y a beaucoup de biens que saint Paul et les saints qui lui ressemblent, ont reçu en naissant, ou ont acquis par la grâce; nous ne pouvons le nier. Tels sont une heureuse chasteté, une louable continence, une admirable prudence, une humilité profonde, une sage sobriété, une modeste tempérance, une douce compassion, une sainte justice. Ces vertus étaient si réelles et si parfaites dans saint Paul et dans les Apôtres, qu'ils ont encore plus enseigné la religion par leurs exemples que par leurs paroles. N'étaient-ils pas sans cesse pleins de vigilance, et consumés de zèle pour les Églises? Ne poussaient-ils pas la miséricorde et la perfection jusqu'à souffrir pour les coupables, et être faibles avec les faibles?

Puisque l'Apôtre avait ces biens en abondance, nous ne pouvons connaître celui qui lui manquait qu'en nous pénétrant du sentiment qui le faisait parler ainsi. Il possédait toutes les vertus que nous venons de citer, et qui étaient comme des pierres précieuses et resplendissantes; mais en les comparant à cette perle si belle et si rare, que le marchand de l'Évangile veut vendre tout ce qu'il a pour l'acheter, elles nous paraîtront si peu considérables, que nous renoncerons à tout pour nous assurer la possession d'un bien si parfait.

3. Quel est donc ce bien auquel il faut savoir sacrifier tous les autres? N'est-ce pas cette meilleure part dont Marie sait apprécier la valeur et la beauté, en

quittant pour elle le soin de recevoir et de servir l'humanité du Sauveur? Car Notre-Seigneur disait : « Marthe ! Marthe ! vous vous tourmentez et vous vous troublez de beaucoup de choses, quoique peu soient utiles, et qu'une seule même soit nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, et elle ne lui sera pas ôtée. » (S. Luc, x, 41.) Cette seule et unique chose, c'est la contemplation de Dieu qu'il faut mettre au-dessus de tous les mérites, de toutes les vertus des justes, au-dessus de ce que nous avons vu dans saint Paul, non-seulement de bon et d'utile, mais encore de grand et d'admirable. Car l'étain peut paraître bon et utile ; mais il paraît vil quand on le compare à l'argent ; l'argent perd son éclat, quand on le compare à l'or, et l'on méprise l'or, auprès des pierres précieuses. Les pierres précieuses elles-mêmes peuvent être toutes surpassées par l'éclat d'un seul diamant.

Ainsi, quoique les vertus des saints soient bonnes et utiles pour la vie présente, et même pour la vie éternelle, cependant elles paraissent viles et à sacrifier, si on les compare à la contemplation divine. L'Écriture autorise cette comparaison, puisqu'en parlant de tout ce que Dieu a créé, elle dit d'une manière générale : « Et voici que toutes les choses que Dieu avait faites étaient très-bonnes. » (Gen., I, 10.) Et ailleurs : « Tout ce que Dieu a fait est bon en son temps. » (Eccl., XXXIX, 21.) Ainsi, selon l'Écriture, tout ce que Dieu a fait pour le présent, est non-seulement bon, mais très-bon ; car toutes ces choses, pendant que nous sommes en ce monde, servent aux besoins de la vie,

à la guérison de notre corps, ou à un but utile que nous ne connaissons pas. Elles sont très-bonnes aussi parce qu'elles nous font comprendre les choses invisibles, et nous révèlent la « puissance infinie et la divinité du Créateur » (Rom., I, 20), par l'ordre admirable et la perfection de ses créatures. Et cependant il semble que toutes ces choses ne peuvent être appelées bonnes, si on les compare aux choses de l'autre vie, où les biens seront éternels, où la félicité ne craindra aucun affaiblissement; car, selon l'Écriture : « La lumière de la lune y sera comme la lumière du soleil, sept fois plus brillante, comme la lumière de sept jours. » (Isaïe, XXX, 26.) Si donc, nous comparons tout ce qui est beau et admirable à voir ici-bas, à tout ce que la foi nous promet au ciel, nous en comprendrons la vanité, et nous dirons avec David : « Toutes ces choses vieilliront comme un vêtement; vous les changerez comme un habit, et elles ne seront plus les mêmes; mais vous, vous êtes toujours vous, et vos années ne finiront pas. » (Ps. CI, 27.) Puisqu'il n'y a rien de stable par soi-même, d'immuable et de bon que Dieu seul, puisque toutes les créatures ne peuvent arriver au bonheur éternel et inaltérable, par leur nature, mais seulement par l'union et la grâce de leur Créateur, toute leur bonté n'est rien, en les comparant à Celui qui les a créées.

4. Si nous voulons établir cette vérité par des témoignages plus évidents, ne voyons-nous pas que l'Évangile appelle bonnes bien des choses : un arbre, par exemple, un trésor, un homme, un serviteur?

« Un bon arbre, dit-il, ne peut porter de mauvais fruits. Un homme qui est bon, tirera de bonnes choses du trésor de son cœur. Courage, bon et fidèle serviteur. » (S. Matth., XII, 33. — S. Luc, XVIII.) Ceux-là étaient bons, sans doute; mais en les comparant à la bonté de Dieu, ils ne paraissent plus tels; car le Seigneur a dit : « Personne n'est bon que Dieu seul. » (S. Marc, X.) Les Apôtres eux-mêmes, que leur vocation élevait de plusieurs manières au-dessus de la bonté de tous les hommes, sont appelés cependant mauvais; car le Sauveur leur dit : « Si vous, qui êtes mauvais, vous savez donner à vos enfants ce qui est bon, combien plus votre Père céleste donnera-t-il ce qui est bon à ceux qui le demandent! » (S. Matth., VII, 9.) Notre bonté, comparée à la bonté infinie, ne paraît que malice, et notre justice, comparée à la justice divine, ressemble à une chose qu'on méprise. « Toutes nos justices, dit le prophète Isaïe, sont semblables à un linge sale et impur. » (Isaïe, LXIV, 6.)

Nous pouvons en donner une preuve plus évidente : les préceptes de la loi étaient des préceptes de vie, puisqu'il est dit : « La loi a été ordonnée par les anges, dans la main du Médiateur » (Gal., III, 19), et que l'Apôtre dit aussi : « La loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Rom., VII, 12.) Cependant, si on les compare à la perfection de l'Évangile, Dieu même déclare par son Prophète qu'ils ne sont pas bons : « Et je leur ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons, et des justices qui ne les feront pas vivre. » (Ézéch., XX, 25.) Saint Paul

lui-même nous affirme que la gloire de la loi est tellement obscurcie par la lumière du nouveau Testament, qu'en la comparant à la beauté de l'Évangile, il n'ose plus la glorifier: « Car ce qui était beau cesse de l'être, à cause de son admirable beauté. » (II Cor., III, 10.) L'Écriture établit de semblables comparaisons dans un sens contraire entre les pécheurs, dont les plus coupables semblent justifier ceux qui le sont moins. « Sodome, est-il dit, paraîtra juste à cause de toi; » et encore: « Quel mal a donc fait ta sœur Sodome? Et voici qu'Israël révolté justifie sa faute, en la comparant à la prévarication de Juda. » (Ézéch., XVI, 48.) Nous pouvons dire aussi que toutes ces vertus, dont nous avons parlé, quoique bonnes et précieuses en elles-mêmes, sont cependant obscures, quand on les compare à l'éclat de la contemplation; car en occupant les saints aux bonnes œuvres et aux choses de la terre, elles les éloignent et les privent, pour un temps, de la vue du souverain Bien.

5. Celui qui arrache le faible de la main des forts, et qui protége le pauvre et le malheureux contre la violence; celui qui brise la mâchoire des méchants, et qui retire la proie de leurs dents, peut-il, en accomplissant son œuvre, contempler en paix la gloire de la Majesté divine? Celui qui fait l'aumône aux pauvres, et qui reçoit charitablement la foule des étrangers, peut-il, lorsque son cœur est attentif aux besoins de ses frères, sonder la profondeur de la félicité suprême? peut-il, au milieu des soins et des angoisses de la vie, s'isoler des malheurs de la terre, pour ne

penser qu'au bonheur du ciel? Aussi David, qui savait que le seul bien de l'homme est de s'unir sans cesse à Dieu, disait-il : « Pour moi, il m'est bon de m'attacher à Dieu, et de mettre dans le Seigneur toute mon espérance. » (Ps. LXXII, 28.) Mais l'Ecclésiaste nous apprend qu'il n'y a pas de juste qui puisse le faire parfaitement : « Il n'y a pas, dit-il, d'homme juste sur la terre, qui fasse le bien et ne pèche pas. » (Eccl., VII, 21.)

Quel saint a jamais pu, dans les liens de son corps, posséder tellement le souverain Bien, qu'il n'ait cessé un instant de le contempler sans en être séparé par aucune pensée de la terre? Ne lui a-t-il pas fallu quelquefois s'occuper de sa nourriture, du vêtement et des autres nécessités de la vie? N'a-t-il pas dû recevoir ses frères, changer de lieu, construire une cellule, solliciter le secours de quelqu'un, et s'inquiéter dans ses besoins, de manière à encourir ce reproche de Notre-Seigneur : « Ne vous inquiétez pas de la nourriture de votre vie, ni du vêtement de votre corps? » (S. Matth., VI, 25.) Nous pouvons dire en toute assurance que saint Paul, dont les travaux surpassent ceux des autres saints, ne jouissait pas de ce bonheur, puisqu'il dit à ses disciples, dans les Actes des Apôtres : « Vous savez que ces mains ont travaillé pour gagner ce qui était nécessaire, à moi et à ceux qui m'accompagnaient. » (Act., XX, 34.) Il écrit aussi aux Thessaloniciens « qu'il a travaillé, nuit et jour, avec peine et fatigue. » (I Thess., III, 8.) Et quoique ces travaux fussent pour lui l'occasion de grands mé-

rites, son âme, si sainte et si élevée, ne pouvait cependant éviter d'être détachée quelquefois de la contemplation céleste, par ces préoccupations des choses terrestres. D'un côté, il se voit récompensé par des fruits si consolants, et de l'autre, il pèse le bonheur de la contemplation; il compare le profit de ses travaux aux délices de l'union divine, et s'il se réjouit du bien immense qu'il fait, le désir qu'il a d'être enfin tout entier avec Jésus-Christ, le porte à souhaiter la destruction de son corps, et, dans son hésitation, il s'écrie : « Je ne sais que choisir, et je me trouve pressé de deux côtés; je voudrais mourir, et être avec le Christ, car c'est de beaucoup le meilleur; mais rester en cette vie serait plus utile pour vous. » (Phil., I, 23.)

6. L'Apôtre élève donc ce bien suprême au-dessus des fruits que peut produire sa prédication; et il cède cependant à la charité, sans laquelle personne ne peut mériter Dieu. Pour ceux qu'il nourrissait comme une mère, du lait de l'Évangile, il consent à cette séparation du Christ qui lui est si pénible, mais qui est si nécessaire aux autres. Et ce qui le détermine dans ce choix, c'est cet excès de charité qui lui fait souhaiter d'être anathème, s'il est possible, pour le salut de ses frères. « Je désirerais, dit-il, être anathème et séparé du Christ, pour mes frères qui me sont unis selon la chair, et qui sont Israélites » (Rom., IX, 3); c'est-à-dire : Je voudrais souffrir non-seulement des peines temporelles, mais encore des peines éternelles, afin que tous les hommes, si cela se pouvait, soient

unis à Jésus-Christ. Car je suis certain que le salut de tous est plus utile au Christ et à moi-même que le mien propre.

7. Pour posséder parfaitement le bien suprême, qui consiste à jouir de la vue de Dieu, et à être entièrement uni au Christ, l'Apôtre désire être délivré de son corps, dont la faiblesse et les besoins l'en privent nécessairement quelquefois; car il est impossible à l'âme, tourmentée par tant de soins et par tant d'inquiétudes, de jouir toujours du bonheur de la contemplation divine. Quel est le juste assez appliqué aux choses saintes, assez ferme dans ses résolutions, pour n'être jamais trompé par les ruses du tentateur? Quel est le solitaire assez fidèle, assez détaché du commerce des hommes, pour éviter toujours ses pensées inutiles, et n'être jamais distrait de la vue de Dieu, l'unique et souverain Bien, par la spectacle et l'embarras des choses de la terre? Qui a pu conserver une assez grande ferveur d'esprit, pour éloigner de sa prière toute image honteuse, et ne pas tomber ainsi des hauteurs du ciel aux misères du monde? Et sans parler de nos autres distractions, quel est celui qui, au moment même où il élève, en suppliant, son âme vers Dieu, ne se laisse pas aller à l'assoupissement, et n'offense ainsi, malgré lui, Celui dont il espérait la miséricorde? Quel est celui qui veille assez sur lui-même, en chantant les Psaumes, pour suivre toujours le sens de la sainte Écriture, ou qui est assez uni à Dieu, par l'amour, pour observer le précepte de l'Apôtre, et ne jamais cesser de prier; ne serait-ce

que pendant un seul jour? (I Thess., v, 17.) Toutes ces choses doivent paraître légères et même exemptes de péchés à ceux qui sont sujets à des fautes plus considérables; mais elles sont pénibles et lourdes à ceux qui connaissent le bonheur de la perfection.

Si deux hommes, dont l'un aurait une vue excellente, et dont l'autre serait presque aveugle, entraient dans une grande maison tout encombrée de meubles, de vases et d'objets, celui qui aurait de mauvais yeux penserait qu'il n'y a là que des choses considérables, qu'il peut toucher sans les apercevoir; mais celui qui aurait la vue parfaite, distinguerait une foule de choses plus petites, qui égaleraient et dépasseraient peut-être en nombre les choses plus grandes. De même, les saints, les clairvoyants qui s'appliquent à la perfection, aperçoivent et condamnent en eux-mêmes des choses que nos faibles yeux sont incapables de distinguer; et lorsque, dans notre imperfection, nous croyons que la pureté de leur conscience n'est pas même ternie par l'ombre d'une faute, ils se trouvent eux, bien coupables, si, je ne dirai pas une mauvaise pensée se glisse dans leur esprit, mais si le souvenir d'un psaume qu'ils ont à réciter vient les distraire pendant leurs prières. Car, disent-ils, si nous adressons notre prière à un homme tout-puissant, pour une affaire où il s'agit de notre vie et de notre salut, ou seulement même de quelque profit ou de quelque avantage, nous fixons le regard de notre âme et de notre corps sur lui, nous sommes attentifs au moindre geste, et nous craignons surtout qu'une pa-

role inconvenante ou maladroite ne détourne la miséricorde de celui qui nous écoute. Lorsque nous sommes à l'audience, devant le tribunal des juges de la terre, en présence de notre adversaire, si, au milieu du débat, nous nous permettons de tousser, cracher, rire, bâiller ou dormir, avec quelle ardeur l'ennemi qui veille pour nous perdre n'exciterait-il pas la sévérité des juges? Combien plus, lorsque nous conjurons Celui qui connaît toute chose de détourner de nous la mort éternelle qui nous menace, devons-nous implorer avec attention et ferveur la bonté de notre Juge, surtout en face de notre ennemi, qui cherche à nous tromper et à nous faire condamner! Ne sommes-nous pas vraiment coupables, non pas d'une faute légère, mais d'une très-grave offense, lorsqu'en priant Dieu nous quittons tout à coup sa présence, comme s'il ne nous voyait pas, ne nous entendait pas, pour nous laisser aller à des pensées frivoles.

Ceux dont le cœur est aveuglé par les épaisses vapeurs du vice, et qui, selon la parole du Sauveur, « voient sans voir, et entendent sans entendre ni comprendre » (S. Matth., XIII, 13), distinguent à peine les plus grands crimes dans les replis de leur âme; comment pourraient-ils apercevoir ces pensées secrètes, ces mouvements de la chair qui les tentent et les blessent continuellement? Ils sont incapables de sentir l'esclavage de leur âme, et ils s'abandonnent sans cesse à toutes leurs pensées frivoles, n'ayant aucun regret d'être séparés de la contemplation divine,

dont ils ne peuvent pas même déplorer la perte, puisque leur esprit, attiré et distrait par tout ce qui se présente, n'a rien qui puisse fixer ses pensées et ses désirs.

La cause de cette erreur est notre ignorance de ce que c'est que ne pas pécher. Nous croyons ne commettre aucune faute, en nous laissant égarer par ces pensées inutiles et légères; nous sommes si faibles, et notre aveuglement est si profond, que nous trouvons mal seulement les péchés capitaux, et que nous nous bornons à éviter ce que les lois des hommes condamnent, comme s'il nous suffisait d'être innocents aux yeux du monde. Bien différents de ceux que la grâce éclaire, nous ne voyons pas le détail de toutes nos souillures, et nous n'éprouvons aucun regret salutaire, lorsque la tiédeur nous abat, ou que la vaine gloire nous abuse, lorsque nous sommes paresseux et languissants dans la prière. Nous ne redoutons pas ce que nous aurions honte de dire et de faire devant les hommes, et nous ne rougissons pas d'y penser en la présence de Dieu même. Nous ne savons pas effacer par nos larmes nos souillures involontaires, et nous ne gémissons pas, lorsqu'en faisant l'aumône, en secourant nos frères, en nourrissant les pauvres, les hésitations de l'avarice viennent troubler pour nous le bonheur de la charité. Nous croyons n'avoir rien perdu, lorsque nous oublions Dieu pour penser aux choses du temps et du corps, tellement qu'on peut bien nous appliquer cette parole de Salomon : « Ils m'ont frappé, et je ne l'ai pas senti; ils se sont

moqués de moi, et je ne m'en suis pas aperçu. » (Prov., XXIII, 35.)

8. Ceux, au contraire, qui mettent toute leur joie et tout leur bonheur dans la contemplation des choses spirituelles et divines, s'ils en sont arrachés un instant par des pensées involontaires, se punissent de leurs distractions, comme d'une sorte de sacrilége. Ils pleurent d'avoir détourné leur regard du Créateur, pour l'arrêter sur de viles créatures, et ils se le reprochent, pour ainsi dire, comme une impiété. Et, quoiqu'ils soient toujours heureux de fixer les yeux de leur âme sur la splendeur de la gloire divine, ils ne peuvent supporter ces pensées de la terre, qui, comme des nuages fugitifs, obscurcissent la vraie lumière dont jouit leur âme.

L'apôtre saint Jean désirait mettre tous les fidèles dans cette disposition, lorsqu'il disait : « Mes chers enfants, n'aimez pas le monde et les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité de Dieu n'est pas en lui, parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie; et ces choses ne viennent pas du Père, mais du monde, et le monde périra avec sa concupiscence. Celui, au contraire, qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement. » (S. Jean, II, 15.) Les saints méprisent donc tout ce que le monde aime; mais il leur est impossible de ne pas s'y arrêter quelquefois un instant, car il n'y a que notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ qui ait été assez maître de son

esprit pour s'occuper sans cesse de la contemplation divine et ne s'en jamais laisser distraire par la jouissance d'aucune chose du monde. L'Écriture a dit : « Les astres eux-mêmes ne sont pas purs en sa présence » (Job, xxv, 5); et encore : « Il ne se fie pas à ses saints et il trouve des défauts dans ses anges; » ou, selon une version meilleure : « Il n'y a personne d'immuable parmi ses saints, et les cieux ne sont pas purs en sa présence. » (Job, xv, 15.)

9. Il me semble qu'on peut comparer les saints qui pensent toujours à Dieu, en s'élevant au-dessus de la terre, à ces hommes qui marchent sur une corde tendue, et qui craignent pour leur vie si leurs pieds s'écartent de la ligne qui les porte. Le moindre oubli, la moindre hésitation peut les perdre. C'est avec un art étonnant qu'ils se soutiennent en l'air, et s'ils ne suivent pas exactement ce chemin si étroit pour leurs pieds, la terre, qui est le soutien naturel de l'homme, sera la cause de leur perte, non pas parce qu'elle change de nature, mais parce qu'ils y tombent de tout le poids de leur corps. Dieu aussi, dans son infinie bonté et son immuable substance, ne blesse personne; mais lorsque nous quittons les choses célestes pour tendre aux choses inférieures, nous sommes cause de notre malheur, car notre chute peut entraîner notre mort. N'est-il pas dit : « Malheur à eux, parce qu'ils se sont retirés de moi. Ils seront exterminés, parce qu'ils m'ont offensé » (Osée, vii, 13); et encore : « Malheur à ceux dont je me retirerai » (Osée, ix, 12); « car votre malice vous condam-

nera et votre éloignement vous accusera. Apprenez et voyez combien il est pénible et amer d'avoir abandonné le Seigneur votre Dieu » (Jér., II, 29); « car chacun est enchaîné par les liens de ses péchés. » (Prov., V, 22.) C'est à ceux-là que s'adresse ce reproche du Seigneur : « Vous tous qui allumez le feu et qui vous environnez de flammes, marchez à la lumière de ce feu et dans les flammes que vous avez allumées » (Isaïe, L, 11); et encore : « Celui qui allume le feu de la malice y périra. » (Prov., XIX, 9.)

10. Les saints sentent, tous les jours, que les pensées de la terre qui les accablent les font déchoir des hauteurs de la contemplation et tomber, malgré eux et à leur insu, sous l'empire de la mort et du péché. Ils voient que les actions dont nous avons parlé, qui sont bonnes et saintes, mais qui cependant regardent la terre, les éloignent de la présence de Dieu ; et alors ils ont raison de gémir et de s'humilier devant lui, de reconnaître non pas de bouche seulement, mais du fond de l'âme, qu'ils sont pécheurs, et de demander sincèrement pardon de ces fautes que leur fait commettre la faiblesse de la chair, et qu'ils s'efforcent d'effacer dans les larmes de la pénitence. Ils voient avec peine qu'il faudra souffrir ainsi toute leur vie et offrir à Dieu leurs prières avec toutes ces distractions. L'expérience leur montre que le fardeau de la chair les empêche d'atteindre la fin qu'ils désirent et de s'unir au souverain Bien que souhaite leur cœur. Ils sont éloignés de sa contemplation par les choses de la terre, et, pour briser leurs chaînes, ils s'adressent à

la grâce de Dieu qui justifie les pécheurs. Ils disent avec l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (Rom., VII, 24.) Ils sentent que le bien qu'ils veulent, ils ne peuvent l'accomplir, mais qu'ils tombent toujours dans le mal qu'ils ne veulent pas et qu'ils détestent, c'est-à-dire dans les distractions de la pensée et dans les soins du corps.

11. Ils se plaisent dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur qui s'élève au-dessus des choses visibles pour s'unir sans cesse à Dieu seul ; mais ils voient dans leurs membres, c'est-à-dire dans les conditions de la nature humaine, une autre loi qui s'oppose à la loi de leur esprit et qui retient leurs sens captifs sous la loi du péché, en les forçant à quitter le souverain bien pour s'abaisser aux choses de la terre. Et quoique leurs occupations soient nécessaires au corps et se rattachent même aux devoirs de la vie religieuse, lorsqu'ils les comparent cependant à ce bien qui réjouit le regard des saints, il leur semble que ce sont des maux qu'il faudrait fuir, puisqu'elles les privent, au moins pour quelques instants, de ce bonheur qui doit les rendre parfaitement heureux. C'est bien là cette loi du péché qui punit la prévarication du premier homme, contre lequel Dieu prononça cette juste sentence : « La terre sera maudite dans tes œuvres; elle te produira des épines et des ronces, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » (Gen., III, 17.) Oui, c'est cette loi inhérente aux membres

de tous les hommes, cette loi qui répugne à la loi de notre esprit et qui nous éloigne de la contemplation divine. La terre maudite dans nos œuvres, lorsque nous avons connu le bien et le mal, a produit les épines et les ronces de nos pensées, qui étouffent les semences de nos vertus, et nous font manger à la sueur de notre front ce Pain qui descend du ciel et qui fortifie le cœur de l'homme.

12. Tous les hommes sans exception sont soumis à cette loi; car aucun, quelque saint qu'il soit, ne peut manger le Pain céleste, si ce n'est à la sueur de son front et en y appliquant toute son âme. Pour le pain de la terre, nous voyons bien des riches s'en nourrir sans fatigue et sans travail; aussi saint Paul nous assure que cette loi est spirituelle. « Nous savons, dit-il, que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel et vendu sous le joug du péché. » (Rom., VII, 14.) C'est la loi spirituelle qui nous ordonne de manger à la sueur de notre visage le Pain véritable qui est descendu du ciel; mais nous sommes devenus charnels, lorsque nous avons été vendus esclaves du péché.

Quel est ce péché et qui l'a commis? N'est-ce pas Adam, dont la prévarication nous a vendus d'une manière si malheureuse au démon. Il se laissa séduire par le serpent; et, en mangeant le fruit défendu, il livra toute sa race à une perpétuelle servitude. L'usage est qu'entre vendeur et acheteur, celui qui se soumet au pouvoir d'un autre reçoive de lui quelque chose comme prix de sa liberté et comme gage de sa dépendance. C'est ce qui se fit entre Adam et le serpent;

car Adam, pour prix de sa liberté, cueillit le fruit de l'arbre défendu et perdit ainsi la liberté dans laquelle il était né; il la sacrifia en se livrant pour toujours à celui qui lui avait offert la pomme fatale, et, devenu son esclave, il rendit esclave du même maître sa postérité tout entière. Cette alliance d'esclaves pouvait-elle ne pas produire des esclaves? Mais quoi! cet acheteur rusé et trompeur a-t-il ravi les droits du maître véritable et légitime? Non, certainement. Car le démon ne s'est pas tellement emparé par sa fraude de la propriété de Dieu, que le Créateur ait perdu tout pouvoir sur sa créature; et l'acheteur lui-même, dans sa révolte, reste sous sa domination suprême.

Le Créateur avait accordé le libre arbitre à ses créatures; il ne devait pas, sans leur consentement, rendre à leur liberté première ceux qui l'avaient vendue, en mangeant le fruit défendu. Tout ce qui est contraire à la justice et à la bonté répugne à Celui qui est la justice et la bonté même. Il eût été contraire à sa bonté de révoquer le bienfait du libre arbitre; il eût été contraire à sa justice de laisser dans l'oppression et l'esclavage l'homme créé libre, sans qu'il pût jamais se servir de sa liberté. Dieu différa son salut pendant plusieurs siècles, afin de l'accomplir dans l'ordre et le temps qu'il avait fixé; il fallait que sa race restât ainsi dans l'esclavage jusqu'à ce que la grâce de son premier Maître l'affranchît des liens originels et le rétablît dans sa liberté, au prix de son sang. Sa bonté pouvait certainement sauver l'homme dès le commencement; mais il ne le voulut pas, parce que sa justice ne lui permet-

tait pas de changer ce qu'il avait décidé. Voulez-vous savoir comment vous avez été vendus? écoutez votre Rédempteur qui le déclare par le prophète Isaïe : « Quel est l'acte de répudiation qui m'a fait quitter votre mère? Ou quel est le créancier auquel je vous ai vendus? Ce sont vos iniquités qui vous ont vendus; ce sont vos crimes qui m'ont fait répudier votre mère. » (Isaïe, L, 1.) Voulez-vous connaître aussi pourquoi il n'a pas voulu vous délivrer plus tôt du joug de la servitude par sa puissance? écoutez ce qu'il ajoute pour reprocher aux pécheurs leur esclavage volontaire : « Est-ce que ma main s'est raccourcie et est devenue si petite que je ne puisse plus vous racheter, ou n'ai-je plus en moi la force de vous délivrer? » (Ibid., 2.) Mais le Prophète révèle ce qui s'est toujours opposé à la miséricorde toute-puissante de Dieu : « Non, dit-il, la main de Dieu ne s'est pas raccourcie de manière à ne pouvoir vous sauver, et son oreille n'est pas fermée à ceux qui l'implorent; mais vos iniquités ont mis une séparation entre vous et votre Dieu. Vos péchés ont fait détourner sa face, pour ne pas vous exaucer. » (Isaïe, LIX, 1.)

13. Cette première malédiction de Dieu nous a livrés à la chair, et nous a condamnés aux ronces et aux épines. Le pacte coupable de notre père nous empêche de faire le bien que nous voulons, puisque nous sommes distraits de la pensée de Dieu et forcés de nous occuper de nos misères humaines. Nous avons beau désirer avec ardeur la pureté; nous sommes troublés, malgré nous, par des mouvements naturels

que nous voudrions ignorer, et nous savons, comme l'Apôtre, que « le bien n'habite pas notre chair » (Rom., VII, 18); c'est-à-dire que nous ne pouvons jouir toujours en paix de cette pure contemplation dont nous avons parlé. Il s'est fait en nous un funeste et déplorable divorce. Notre esprit voudrait suivre la loi de Dieu et ne jamais quitter les clartés divines; et cependant nous sommes entourés des ténèbres de la chair, et la loi du péché nous sépare sans cesse du bien que nous connaissons, pour nous abaisser aux soins et aux pensées de la terre. Nous tombons des hauteurs spirituelles à ces choses auxquelles le péché nous a soumis lorsque la justice de Dieu punit le premier pécheur.

Aussi saint Paul déclare clairement que lui et tous les saints subissent cet esclavage du péché; mais il déclare qu'aucun d'eux ne sera condamné pour cela. « Il n'y a donc pas de damnation, dit-il, pour ceux qui sont dans le Christ Jésus; car la loi de vie qui est dans le Christ Jésus, les délivrera de la loi du péché et de la mort. » (Rom., VIII, 1.) C'est-à-dire la grâce que Jésus-Christ répand, chaque jour, sur ses saints les délivre de cette loi de mort et de péché qui les opprime, lorsqu'ils demandent à Dieu le pardon de leurs fautes. Vous voyez donc que ce n'est pas aux pécheurs, mais aux saints et aux parfaits, qu'il faut appliquer ces paroles de l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je hais. Je vois une autre loi dans mes membres qui combat la loi de mon esprit et qui me tient captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. » (Rom., VII, 15.)

14. L'ABBÉ GERMAIN. Nous pensons que ce passage ne convient pas plus aux grands pécheurs qu'à saint Paul et à ceux qui lui ressemblent, mais nous croyons qu'on doit l'appliquer à ceux qui, après avoir reçu la grâce de Dieu et connu la vérité, désirent s'abstenir du vice, et trouvent dans leurs membres leurs anciennes habitudes qui les tyrannisent comme une loi de leur nature et les entraînent dans les luttes de la concupiscence. Car l'usage, l'habitude du péché devient comme une loi naturelle qui domine la faiblesse humaine et la retient captive dans le mal, malgré l'âme dont la vertu n'est pas encore forte et l'amour de la pureté assez puissant. Et cette loi ancienne conduit l'homme à la mort et le remet sous le joug du péché, en ne lui permettant pas de faire le bien qu'il aime, et en le poussant plutôt au mal qu'il déteste.

15. L'ABBÉ THÉONAS. Vos idées sont bien en progrès; car vous pensiez d'abord que les paroles de l'Apôtre ne pouvaient s'appliquer qu'aux grands pécheurs, tandis que vous croyez qu'elles conviennent aux personnes qui veulent s'abstenir des vices de la chair. Dès que vous séparez ceux-là des pécheurs, vous les rapprochez par conséquent un peu de la société des fidèles et des saints. Quels sont donc les sortes de péchés que vous pensez qu'ils peuvent commettre, lorsqu'ils sont régénérés par la grâce du baptême ou délivrés chaque jour par la grâce de Jésus-Christ? De quel corps de mort faut-il croire que parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-

Christ. » (Rom., VII, 24.) N'est-il pas évident, comme la vérité vous force de le reconnaître, qu'il ne s'agit pas de ces péchés capitaux qui nous causent la mort éternelle, tels que l'homicide, la fornication, l'adultère, l'ivresse, le vol et le pillage, mais de ce corps dont nous avons parlé et que la grâce de Jésus-Christ soutient chaque jour. Car quiconque, après le baptême et la connaissance de Dieu, tombe dans le péché mortel, sait bien qu'il ne pourra s'en purifier par cette grâce quotidienne de Dieu, c'est-à-dire par ce pardon facile qu'il accorde, à chaque instant, à nos prières, mais qu'il faudra employer les larmes amères du repentir et les douleurs de la pénitence, ou bien les expier dans les flammes éternelles de l'enfer, puisque l'Apôtre a dit : « Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les impudiques, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les injustes ne possèderont le royaume de Dieu. » (I Cor., VI, 9.)

Quelle est donc cette loi qui combat dans nos membres contre la loi de notre esprit et qui nous entraîne malgré nous, comme des esclaves, sous une loi de mort et de péché, pour nous y asservir selon la chair, tout en nous permettant d'obéir à la loi de Dieu, selon l'esprit? Car je ne pense pas que cette loi de péché puisse désigner ces vices et ces crimes qu'on ne peut commettre sans abandonner d'esprit la loi de Dieu, à laquelle on renonce dans son cœur avant de se rendre coupables dans son corps. Qu'est-ce qu'obéir à la loi du péché, si ce n'est faire ce que le péché

commande? Quel est donc cette sorte de péché dont un homme si saint et si parfait espère être délivré par la grâce du Christ, puisqu'il dit : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. » (Rom., VII, 24.) Quelle est cette loi qui est dans nos membres, qui nous détourne de la loi de Dieu, et qui, en nous retenant captifs sous la loi du péché, nous rend plus malheureux que coupables, puisqu'elle ne nous fait pas condamner aux supplices éternels, mais qu'elle nous fait soupirer après un bonheur interrompu et crier avec l'Apôtre vers Celui qui peut nous le rendre? « Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Être captif sous la loi du péché, n'est-ce pas demeurer dans l'effet et dans l'action du péché? Et quel est le bien capital que les saints ne peuvent accomplir, si ce n'est le bien près duquel, comme nous l'avons dit, tous les autres biens ne sont rien ?

Nous avons reconnu qu'il y avait beaucoup de biens en ce monde, la chasteté, par exemple, la continence, la miséricorde, la tempérance et la piété; mais tous ces biens ne peuvent être comparés à ce bien par excellence. Ils sont accessibles, non-seulement aux Apôtres, mais aux personnes médiocres, et ceux qui ne les possèdent pas seront punis par l'éternel supplice, s'ils ne se purifient point par le travail de la pénitence, car la grâce ordinaire du Christ ne leur suffirait pas. Il faut donc reconnaître que cette parole de l'Apôtre ne s'applique véritablement bien qu'aux

saints, qui, sans commettre de grandes fautes, sont soumis, tous les jours, à la loi du péché. Ils espèrent bien être sauvés et ne s'abandonnent pas au vice; mais, comme nous l'avons dit souvent, les pensées misérables de la terre les détournent de la contemplation divine et les privent ainsi du bonheur parfait. Car, s'ils se sentaient sans cesse enchaînés au mal par cette loi de leurs membres, ils ne se plaindraient pas seulement de la perte de leur bonheur, mais de celle de leur innocence. L'apôtre saint Paul ne se dirait pas malheureux, mais impur et coupable, et il ne demanderait pas d'être délivré de ce corps de mort, c'est-à-dire de la loi commune, mais des crimes et des péchés de la chair. Mais parce qu'il se sentait le captif de la faiblesse humaine, c'est-à-dire enchaîné aux soins, aux inquiétudes que cause en nous la loi du péché et de la mort, il gémissait sur cette loi qu'il subissait malgré lui; et il s'empressait de recourir à Jésus-Christ, qui devait le sauver par le puissant secours de sa grâce. Aussi cette loi de péché a beau produire et faire germer les ronces et les épines des pensées terrestres jusque dans le cœur de l'Apôtre, la loi de grâce les en arrachera bientôt: « Car, dit saint Paul, la loi de l'esprit et de vie qui est en Jésus-Christ me délivrera de la loi du péché et de la mort. » (Rom., VIII, 2.)

16. C'est donc là ce corps de mort qu'il faut subir; ce corps dans lequel les parfaits, qui ont goûté combien le Seigneur est doux, sont retenus sans cesse; ils comprennent avec le Prophète « combien il est pé-

nible et amer d'être séparé de son Seigneur et de son Dieu. » (Jér., II, 19.) C'est ce corps de mort qui les détourne des choses célestes pour les ramener aux choses de la terre, et qui, pendant la prière et l'oraison, les distrait par le souvenir des hommes, et les occupe de paroles, de choses et d'actes inutiles. C'est ce corps de mort dont se plaignent ceux qui désirent la sainteté des anges, qui voudraient toujours s'unir à Dieu ; mais qui ne peuvent cependant jouir de ce bien parfait, parce que ce corps de mort s'y oppose. Ils font le mal qu'ils ne veulent pas, c'est-à-dire que leur esprit s'égare sur des choses étrangères à leur progrès dans la vertu et la perfection.

Enfin ce qui prouve évidemment que l'Apôtre parle des saints et des parfaits qui lui ressemblent, c'est qu'il se désigne très-particulièrement lui-même : « Ainsi, moi-même, dit-il, moi-même, qui vous parle, qui vous découvre les secrets de ma conscience, et non ceux des autres. » C'est bien le terme dont il se sert, lorsqu'il veut fixer l'attention sur lui ; comme quand il dit : « Moi, Paul, je vous conjure par la douceur et la modestie du Christ. » (II Cor., X, 1.) « Pour moi-même, je ne vous ai pas été à charge » (II Cor., XII, 13) ; et ailleurs : « Moi, Paul, je vous le dis, si vous n'êtes pas circoncis, le Christ ne vous servira de rien. » (Gal., V, 2.) Il disait aux Romains : « Je désirerais moi-même être séparé du Christ pour mes frères. » (Rom., IX, 3.) On peut bien croire qu'il veut ainsi s'exprimer avec plus de force : *moi-même*, c'est-à-dire, celui que vous connaissez pour un apôtre

du Christ, celui que vous respectez, celui que vous croyez grand et parfait, celui dont la parole est celle du Christ; moi-même, je confesse que selon la chair, j'obéis à la loi du péché, quoique selon l'esprit, j'obéisse à la loi de Dieu; c'est-à-dire que je subis la condition de la nature humaine, que je descends des choses du ciel aux choses de la terre, que je tombe des hauteurs de l'âme aux besoins misérables du corps; et je me sens souvent tellement captif par cette loi du péché, que, malgré tout mon désir d'obéir sans cesse à la loi de Dieu, je sens que je ne puis échapper à cette captivité qu'en recourant toujours à la grâce du Sauveur.

17. Aussi les saints gémissent-ils tous les jours, et s'affligent-ils de cette faiblesse de leur nature, lorsqu'ils examinent la mobilité de leurs pensées et les secrets de leur conscience. Ils s'écrient humblement: « Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur; car aucun vivant ne sera justifié en votre présence » (Ps. CXLII, 2); et encore: « Qui se glorifiera d'avoir le cœur chaste, et qui peut espérer être pur de tout péché? » (Prov., XX, 9.) « Il n'y a pas de juste sur terre qui fasse le bien et ne pèche pas. » (Eccl., VII, 21.) Ils ont tellement cru que la justice de l'homme est imparfaite, et toujours indigne de la miséricorde divine, que l'un d'eux, dont les iniquités et les péchés avaient été purifiés par le charbon ardent que Dieu lui avait envoyé de l'autel enflammé de sa parole, s'écriait, après cette contemplation ineffable de Dieu, après cette vue des chérubins sublimes et cette révé-

lation des secrets célestes : « Malheur à moi, parce que mes lèvres sont souillées ; et j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont impures. » (Isaïe, VI, 5.) Ne faut-il pas croire que le Prophète n'eût pas reconnu la souillure de ses lèvres, si la contemplation de Dieu ne lui eût fait comprendre la pureté entière et parfaite, et ne lui eût révélé tout à coup son impureté qu'il ignorait auparavant ; car, lorsqu'il dit : « Malheur à moi, parce que mes lèvres sont souillées, » il confesse son impureté personnelle et non celle du peuple, puisqu'il ajoute : « Et j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont impures. » Lorsque dans sa prière il confesse les péchés qui souillent, pour ainsi dire, toute la terre, il n'intercède pas seulement pour les méchants, mais aussi pour les justes ; car il dit : « Voici que vous êtes irrité, Seigneur, et nous avons péché ; nous sommes toujours dans le mal, mais nous serons sauvés. Nous sommes tous comme un homme impur, et toutes nos justices sont comme un linge souillé. » (Isaïe, LXIV, 5.) Je vous le demande, qu'y a-t-il de plus évident que cette sentence du Prophète, qui ne parle pas seulement d'une action juste, mais de toutes nos justices, et qui, en les comparant à toutes les choses impures, ne leur trouve rien de plus semblable qu'un linge qui nous fait horreur ?

18. C'est donc en vain que vous opposerez à une si évidente vérité l'objection que vous faisiez : Si personne n'est sans péché, personne n'est saint ; et si personne n'est saint, personne ne sera sauvé ; car le témoignage même du Prophète peut résoudre la diffi-

culté : « Vous êtes irrité, Seigneur, et nous vous avons offensé ; » c'est-à-dire, l'enflure de notre cœur et notre négligence nous ont privés de votre secours, et aussitôt nous sommes tombés dans l'abîme du péché. Comme si quelqu'un disait à la lumière éclatante du soleil : « Voici que vous vous êtes cachée, et que nous sommes plongés dans une obscurité profonde. »

Cependant le Prophète, tout en disant non-seulement qu'il a péché, mais aussi qu'il a toujours été dans le péché, ne désespère pas de son salut; car il ajoute : « Nous avons toujours été dans le péché, et nous serons sauvés. » Je compare cette parole du Prophète : « Vous êtes irrité, Seigneur, et nous vous avons offensé, » à cette parole de l'Apôtre : « Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Le Prophète dit : « Nous avons toujours été dans le péché, et nous serons sauvés ; » comme l'Apôtre ajoute : « La grâce de Dieu me délivrera par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » On lit encore dans le même Prophète : « Malheur à moi, parce que je suis un homme dont les lèvres sont souillées ; et j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont impures » (Isaïe, VI, 5) ; comme l'Apôtre a dit : « Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Et ce que le Prophète ajoute : « Et voici qu'un des chérubins vola vers moi, et il avait dans la main un charbon ardent qu'il avait pris avec une pince sur l'autel ; il toucha ma bouche, et me dit : Voici que j'ai touché tes lèvres ; ton iniquité sera ôtée, et ton péché sera purifié ; » de même que saint Paul a dit :

« La grâce de Dieu me délivrera par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Vous voyez donc que tous les saints confessent véritablement qu'ils sont pécheurs dans leur personne comme dans celle du peuple, mais qu'ils ne désespèrent pas cependant de leur salut, et qu'ils attendent avec confiance cette plénitude de justice qui ne peut venir de la faiblesse de la nature humaine, mais seulement de la grâce et de la miséricorde divine.

19. Le Sauveur nous enseigne que personne, en cette vie, quelque saint qu'il soit, n'est exempt de quelque dette de péché, puisqu'en traçant à ses disciples le modèle d'une prière parfaite, au milieu de ces demandes si saintes et si sublimes qu'il donnait aux bons et aux parfaits, et qui ne pouvaient convenir aux méchants et aux infidèles, il a voulu placer cette demande : « Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. » (S. Matth., VI, 12.) Si les saints font véritablement cette prière, comme nous ne pouvons en douter, qui serait assez présomptueux, assez tourmenté de l'orgueil du démon, pour se dire exempt de péché, pour s'élever ainsi au-dessus des Apôtres, et accuser, en quelque sorte, le Sauveur d'ignorance et de légèreté, puisqu'il n'aurait pas su que quelques personnes peuvent être exemptes de péché, et qu'il leur aurait prescrit une prière dont elles n'avaient pas besoin? Tous les saints obéissent au précepte de leur Roi, et disent chaque jour : « Remettez-nous nos offenses. » S'ils disent vrai, personne n'est donc exempt de fautes;

s'ils ne disent pas vrai, les saints mêmes ne sont pas sans péché, puisqu'ils mentent. Aussi l'Ecclésiaste, le plus sage des hommes, parcourant toutes les actions et les pensées des hommes, déclare que, sans exception, « il n'y a pas de juste sur la terre qui fasse le bien, et ne pèche pas » (Eccl., VII, 21); c'est-à-dire que sur la terre il n'y a pas, il n'y aura jamais un homme assez saint, assez diligent, assez étroitement uni au souverain Bien, pour ne pas s'en séparer chaque jour par quelques distractions. Et l'Écriture, en disant que cet homme n'est pas exempt de faute, reconnaît cependant qu'il est juste.

20. Si quelqu'un prétend que l'homme peut être sans péché, qu'il le prouve, non par de vaines paroles, mais par le témoignage de sa propre conscience. Lorsqu'il sentira que rien ne le sépare du souverain Bien, il pourra se dire exempt de toute faute; mais pour cela, il faut qu'en s'examinant il affirme qu'il a été, ne serait-ce qu'une seule fois, pendant l'office, sans aucune distraction de pensées, de paroles et d'action. Hélas! l'esprit de l'homme est si léger, si facilement emporté vers les choses inutiles et vaines, que, nous devons le reconnaître, il nous est impossible d'être sans péché. Nous avons beau veiller avec soin sur notre cœur, la révolte de la chair ne nous permettra jamais de le garder comme notre esprit le désire; et plus l'homme avance dans le bien et s'élève vers la contemplation parfaite, plus il apercevra de taches dans le miroir de sa pureté. Car, nécessairement, l'âme qui arrive à une plus grande lumière, tend à

une plus grande perfection, et trouve bas et misérable son état présent.

21. Une vue plus parfaite aperçoit plus de choses; et une vie sans reproche rend beaucoup plus sévère pour soi-même. Celui qui corrige ses mœurs et s'applique à la vertu, trouve toujours des raisons de multiplier ses soupirs et ses gémissements; celui qui avance n'est jamais content de son état, et plus il se purifie, plus il découvre de souillures en lui et de motifs de s'humilier au lieu de s'élever; car plus il fait d'efforts vers les choses célestes, plus il comprend combien il en est éloigné. L'Apôtre préféré, celui que Jésus aimait, puisa, pour ainsi dire, dans le cœur du Maître sur lequel il reposait, cette sentence : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. » (I S. Jean, I, 8.) Ainsi, en disant que nous ne péchons pas, nous n'avons pas la vérité en nous, c'est-à-dire Jésus-Christ. Et que gagnons-nous? De pécheurs, nous devenons criminels et impies. Enfin, si nous désirons encore mieux savoir, s'il est possible à la nature humaine d'être sans péché, qui nous l'apprendra mieux que « ceux qui ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences, et pour lesquels le monde est vraiment crucifié? » (Gal., V, 24; VI, 14.) Lorsqu'ils ont arraché de leur cœur les racines de tous les vices, et qu'ils tâchent d'en effacer même le souvenir et la pensée, ils confessent cependant chaque jour, en toute sincérité, qu'ils ne passent pas une seule heure sans commettre quelque faute.

Nous ne devons pas cependant nous priver de la sainte Communion, parce que nous nous reconnaissons pécheurs; nous devons, au contraire, nous en approcher avec plus d'ardeur, parce que c'est elle qui purifie l'esprit et guérit les âmes. Il faut la désirer avec une humble foi, comme le remède de nos blessures, en nous jugeant indignes d'une si grande grâce. Sans cela, nous ne pourrions pas même communier une seule fois, pendant l'année, comme le font certains religieux, qui ont une telle idée de la sainteté des divins mystères, qu'ils pensent qu'on ne doit s'en approcher qu'entièrement purs et sans tache. Ils oublient que c'est précisément par la Communion qu'on peut le devenir, et ils tombent ainsi dans une présomption plus grande que celle qu'ils veulent éviter, puisqu'ils s'imaginent, sans doute, qu'ils sont dignes de communier quand ils le font. Il est bien plus raisonnable de recevoir, tous les dimanches, le Pain céleste, comme le remède de toutes nos infirmités, en reconnaissant humblement dans notre cœur que nous ne saurions jamais le mériter par nous-mêmes, et qu'il serait bien plus présomptueux de nous en croire dignes, une fois par année.

Pour bien comprendre ces choses, et ne pas les oublier, il faut implorer la miséricorde de Dieu, qui nous aidera à les accomplir; car elles ne s'apprennent pas seulement comme les autres sciences de l'homme, par des discours et des raisonnements, mais bien plus par les actes et l'expérience; et si, après en avoir souvent et longuement conféré avec des personnes éclai-

rées, nous ne les étudions pas encore, en les pratiquant tous les jours, nous les oublierons, et nous les perdrons par notre négligence.
